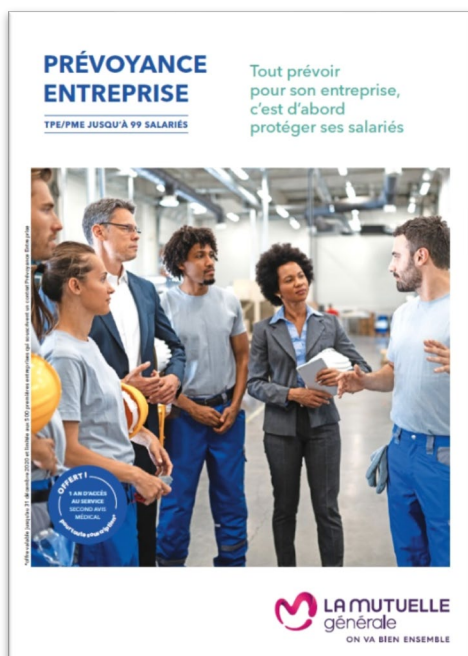


COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Mutuelle Générale lance une nouvelle offre de prévoyance collective

Dans le sillage de son offre santé collective lancée en 2019, La Mutuelle Générale lance aujourd'hui « Prévoyance Entreprise », sa nouvelle offre de prévoyance collective. Modernisée en profondeur et d'une très grande modularité, elle s'adresse aux TPE et PME jusqu'à 99 salariés, quel que soit leur secteur d'activité. Pleinement orientée vers le marché du Collectif depuis plusieurs années, La Mutuelle Générale complète, avec « Prévoyance Entreprise », son offre à destination des petites et moyennes entreprises, avec une stratégie de multi-équipement en santé et en prévoyance.



Un an après le lancement de « Santé Entreprise », première offre santé collective 100% santé du marché, qui connaît un vif succès (plus de 1 200 souscriptions à ce jour), La Mutuelle Générale lance aujourd'hui « Prévoyance Entreprise » pour couvrir les risques tels que le décès, l'arrêt de travail ou l'invalidité à destination des TPE et PME jusqu'à 99 salariés.

Particulièrement **modulable**, quels que soient l'activité, la convention ou le statut de l'entreprise, cette nouvelle offre de prévoyance collective **très complète** propose aussi de **nombreuses garanties optionnelles**. Au-delà de la couverture de base qui prévoit jusqu'à 9 niveaux de prestations, les garanties optionnelles (allocation obsèques, rente de conjoint, rente éducation, rente enfant handicapé, indemnités journalières pour congés parentaux...) proposent également **une nouveauté : le capital pour maladies graves ou redoutées** (cancers, AVC, maladie

d'Alzheimer, infarctus du myocarde...). Une pathologie grave pouvant entraîner des dépenses lourdes, cette garantie offre aux salariés un versement de capital pour y faire face et les protège d'une perte de revenus conséquente.

Accessible dès le premier salarié, l'offre « Prévoyance Entreprise » prévoit également des **services d'assistance** inclus systématiquement à l'ensemble des contrats **pour soutenir et conseiller les salariés ou leur famille** : aide à domicile, conduite des enfants à l'école, aide à la recherche d'un prestataire funéraire, portage de repas, des courses, de médicaments, visite de lien social...

Toutes les entreprises, nouveaux clients ou déjà assurées en santé à La Mutuelle Générale, qui souscrivent à l'offre « Prévoyance Entreprise » bénéficient en outre d'un **service supplémentaire : le second avis médical**. Ce conseil dispensé par des médecins experts peut être demandé à n'importe quel moment du parcours de soin, suite à l'obtention d'un premier avis (au moment d'un diagnostic ou avant une prise en charge chirurgicale par exemple).

« Prévoyance Entreprise » est commercialisée par le réseau direct de La Mutuelle Générale ainsi que par le courtage national et régional.

*« Cette nouvelle offre de prévoyance collective, particulièrement modulable, vient s'ajouter à l'offre santé collective que nous avons lancée en 2019, nous permettant ainsi de faire une proposition de couverture complète aux TPE et PME et de réaffirmer notre ambition sur le marché du Collectif », a déclaré **Isabelle Leroy, Directrice Marketing & Vente directe de La Mutuelle Générale.***

À propos de La Mutuelle Générale

Troisième mutuelle de France et experte des métiers de l'assurance santé et de la prévoyance depuis 75 ans, La Mutuelle Générale assure 1,5 million de personnes et réalise un chiffre d'affaires de 1,2 milliard d'euros. Ses offres s'adressent aux entreprises de toutes tailles comme aux particuliers. En 2020, La Mutuelle Générale diversifie ses activités en lançant une nouvelle offre de services destinés à faciliter le quotidien de ses clients tout en contribuant à leur mieux-être. Acteur de l'économie sociale et solidaire, La Mutuelle Générale mène toutes ses actions au bénéfice de ses adhérents, en mobilisant ses 1 915 collaborateurs et ses 1 500 élus bénévoles.

www.lamutuellegenerale.fr - Suivez-nous sur  

CONTACT PRESSE

Justine Joly
06 83 84 62 73
jjoly@lamutuellegenerale.fr